



TAGS : TTIP // REACH 2018 // Chine // Triman // MDD Expo // Groupement d'acheteurs.

Les Cosmétiques dans le TTIP : état des lieux des négociations



La Commission Européenne, dans un souci de transparence, a publié le 7 janvier 2015, un nouveau document sur l'avancement des négociations entre l'Europe et les États-Unis concernant le partenariat transatlantique commerce investissement (TTIP). Une grande partie des discussions a porté sur la partie réglementaire, notamment dans le secteur des cosmétiques. Le négociateur en chef TTIP de l'UE, Ignacio Garcia Bercero, a déclaré que rien ne sera fait

qui pourrait réduire ou mettre en danger la protection de l'environnement, la santé, la sécurité, les consommateurs ou d'autres objectifs de politique publique poursuivis par l'UE.

Ainsi, l'Europe a affiché ses objectifs notamment pour une coopération plus étroite sur les évaluations scientifiques de la sécurité, sur les méthodes alternatives à l'expérimentation animale, sur l'approbation américaine des filtres UV, et sur l'étiquetage, notamment des allergènes. La création d'une base, pour développer conjointement des règlements, sur les nouveaux domaines non encore pleinement réglementés, est également avancée.

Enfin, la Commission a réaffirmé qu'elle maintenait une position ferme sur les substances interdites, la réglementation européenne des produits cosmétiques, les substances autorisées (dont les filtres UV) et le principe de précaution.

[// Plus d'infos](#)



REACH 2018 : L'ECHA publie sa feuille de route

Le 15 janvier 2015, l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques) a publié son plan d'action pour sensibiliser les entreprises, et en particulier les PME, aux délais d'enregistrement des substances dans le règlement Reach. La limite est fixée au 31 mai 2018.

Cette troisième, et dernière phase, concerne toutes les substances produites et importées dans l'Union européenne pour des volumes entre 1 tonne et 100 tonnes par an. Cette feuille de route, conçue avec toutes les parties prenantes du règlement Reach, doit servir d'accompagnement à tous les déclarants, en recensant les différentes étapes à accomplir et les services d'aide disponibles.

[// Plus d'infos](#)



CHINE : projet de loi sur l'étiquetage des produits cosmétiques

La CFDA a publié le 15 novembre dernier un projet de loi pour l'étiquetage des produits cosmétiques en Chine extrêmement restrictif.

L'Union Européenne estime que ce projet de loi implique des **changements radicaux**. Il **imposerait la création d'un packaging spécifique pour la Chine**, dans des délais très courts, ce qui **pourrait entraîner une interruption des exports vers la Chine**. Le 12 Janvier 2015, la Commission Européenne a donc apporté ses commentaires. 4 articles ont été spécifiquement commentés notamment sur les projets d'interdiction du stickage, d'étiquetage du nom du sous-traitant, d'évaluation de l'efficacité et de la vérification des allégations et des délais d'application. Affaire à suivre...

[// Plus d'infos](#)

A noter : décryptage du marché chinois des cosmétiques dans la Lettre de l'Expansion du 26 janvier 2015 (interview de Jean-Marc Giroux, Président de Cosmed). [Lire l'article](#)



Logo TRIMAN : un guide publié par l'Ademe pour vous aider

Suite à l'entrée en application du Décret no 2014-1577 du 23 décembre 2014 relatif à la signalétique commune Triman, l'ADEME a mis en place en janvier 2015 un guide d'utilisation qui répond à la mise en application du Logo Triman.

Les points suivants y sont abordés :

- Qui est concerné?
- Délai d'application et écoulement des stocks
- Message accompagnant le logo
- Règles graphiques du logo
- Cas de produits multi emballages
- Exemples de marquage
- Cas des produits destinés aux professionnels
- Coexistence avec d'autres logo...etc.

[// Plus d'infos](#)



Cosmed partenaire de MDD Expo

À l'heure où le secteur des marques de distributeurs (MDD) beauté gagne des parts de marché, de nombreuses PME de la filière cosmétique se développent sur ce circuit, comme sous-traitants ou fournisseurs de MDD.

Pour la première fois en 14 ans d'existence, le salon MDD Expo, en **partenariat exclusif avec Cosmed**, décrypte ce secteur. **Jean-Marc Giroux, Président de Cosmed, interviendra le 1er avril**, lors d'une conférence sur les obligations réglementaires des fabricants et distributeurs de produits cosmétiques MDD et sur les règles juridiques qui encadrent la relation contractuelle du distributeur au fabricant ou sous-traitant.

[// Plus d'infos](#)



Groupement d'achats : jusqu'à 60% d'économie

Le groupement d'acheteurs HACosmed constitue un moyen efficace d'accroître les capacités de négociation des TPE/PME et d'obtenir des avantages tarifaires significatifs permettant **d'économiser jusqu'à 60% sur les achats**.

[Consultez la liste courte des prix](#)

Le HACosmed propose également un sourcing de 50 fournisseurs de qualité dans plusieurs secteurs d'activité. Pour tous renseignements sur le

groupement d'acheteurs, contactez e.marquier@cosmed.fr.

[// Plus d'infos](#)

COSMED - LA CITE DE LA COSMÉTIQUE - 2 RUE ODETTE JASSE - 13015 MARSEILLE - WWW.COSMED.FR

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - E.MARQUIER@COSMED.FR

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2014 COSMED TOUS DROITS RESERVES

